

Etudes surveillées (dans le texte ES)

Information aux parents des élèves des classes 7P et 8P - année scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

La commune de Prilly et la direction de l'établissement primaire et secondaire de Prilly organisent à l'intention des élèves provenant des classes 7P et 8P des études surveillées (ES).

Il s'agit d'une prestation communale **facultative**, dans la mesure où celle-ci ne relève aucunement d'une quelconque obligation légale, liée à l'enseignement.

1. A qui les «ES» s'adressent-elles?

En principe l'enfant doit être en mesure d'effectuer ses devoirs seuls, ceux-ci portant avant tout sur des notions étudiées en classe. Bien sûr, le contrôle de leur exécution, par les parents ou autre personne, est utile, voire nécessaire.

La solution qui paraît la plus profitable pour l'enfant est celle où les devoirs sont accomplis à la maison. Cependant, dans certains cas et pour diverses raisons, l'enfant peut ne pas se trouver dans des conditions favorables pour réaliser ses devoirs de façon satisfaisante (par exemple: absence des parents, problème de compréhension de la langue française, etc...): les parents peuvent alors avoir recours aux «ES».

2. Ce que ne sont pas les «ES»

La mission des responsables des groupes «ES» ne consiste pas à enseigner ou à réenseigner les notions étudiées en classe.

Il ne s'agit ni de donner un cours privé ni un cours d'appui, mais de veiller au bon déroulement de l'exécution des devoirs; avec, lorsqu'il est nécessaire, quelques explications permettant à l'enfant de mieux comprendre les devoirs qui lui sont donnés.

- **Les devoirs ne sont pas corrigés.**
- **Les élèves ne sont pas interrogés quand ils ont fini.**

3. Ce que sont les «ES»

Un lieu où les enfants peuvent accomplir leurs devoirs, sous la surveillance d'un adulte, enseignant(e) ou non.

Une aide à l'exécution des devoirs, sous diverses formes:

- a) contrôler que les devoirs se fassent correctement,
- b) donner un conseil sur la méthode de travail,
- c) fournir une explication permettant à l'enfant de mieux comprendre les devoirs à accomplir,
- d) etc

Ceci dit, il appartient à l'enfant et à lui seul, d'exécuter ses devoirs et de s'approprier les connaissances qui leur sont liées.

De même, certains devoirs exigeront une répétition ou un apprentissage à domicile (par exemple: poésie, lecture, vocabulaire allemand, livrets ...)

4. Quand ont lieu les «ES»?

Les «ES» ont lieu: **les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45**. Les enfants sont libérés une fois leurs devoirs terminés.

Elles commencent **lundi 5 septembre 2022** et se terminent **jeudi 15 juin 2023**.

5. Comment sont répartis les enfants ?

Les enfants inscrits sont répartis par groupes dans leur bâtiment scolaire. Cela signifie qu'ils sont plusieurs, dans le même local, à accomplir leurs devoirs et à solliciter parfois des conseils ou des explications auprès du responsable du groupe.

Pour que les études se déroulent dans un climat propice au travail, nous attendons des élèves qu'ils se conforment aux règles suivantes:

- L'élève arrive à l'heure, avec son agenda et toutes les affaires dont il a besoin pour faire son travail.
- L'élève respecte ses camarades et la personne qui surveille. Il travaille en silence.
- L'élève est libéré une fois ses devoirs terminés.
- Tout comportement inadéquat ou perturbateur sera sanctionné d'un avertissement. En cas de récidive, l'élève sera exclu des études surveillées jusqu'à la fin du semestre (janvier ou juin) ou de l'année scolaire.

En cas d'absences répétées et non excusées aux études, l'inscription de l'enfant ne sera plus prise en compte.

6. Participation financière des parents

Une participation financière est demandée aux parents pour toute l'année scolaire 2022-2023.

Trois possibilités se présentent à vous:

- 1 participation par semaine: CHF 120.--
- 2 participations par semaine: CHF 175.--
- 3 participations par semaine: CHF 210.--

7. Modalités de paiement

Une facture QR vous sera adressée pour paiement à 30 jours, sauf accord particulier obtenu auprès du service jeunesse de la commune de Prilly (Tél. 021/ 622 73 38).

8. Inscriptions

les ES sont gérées via la plateforme <https://prilly.monportail.ch>.

- a. **Si votre enfant a fréquenté les devoirs surveillés, les ES, le réfectoire ou la Fringale d'un dernier, vous êtes déjà en possession d'un compte et de ses accès.** Dans ce cas, vous pouvez vous connecter afin de vous préinscrire directement à cette prestation (voir les vidéos proposées sur la page de connexion).
- b. Si vous n'avez pas de compte MonPortail, nous vous invitons à vous connecter à <https://prilly.monportail.ch> -> «créer mon accès» et suivre la procédure (voir les vidéos proposées sur la page de connexion).


Dans MonPortail, vous pourrez inscrire votre enfant les jours souhaités (lundi et/ou mardi et/ou jeudi). Une fois inscrits, leur présence est obligatoire (cf. point 5).

Les inscriptions seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée. L'inscription devient définitive dès que nous vous l'aurons confirmée par mail.

Rendez-vous dès le lundi 5 septembre 2022 à 15h45 dans le hall du Grand-Pré pour la répartition des classes.

En vous vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jeunesse


Lucien Avanzino
Le chef de Service